

CONSEIL DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
5 novembre 1960
AN N° 1330 SGCM

DECRET N°304/PCM portant nomination de
Ministres de Gouvernement

LE CHEF DE L'ETAT, PREMIER MINISTRE

- VU la Constitution, notamment ses articles 6 et 9 ;
- VU la loi organique du 19 Mai 1959, fixant le nombre maximum des postes ministériels;
- VU la loi N°59/I4 du 27 Mai 1959, fixant les conditions requises pour être membre du Gouvernement de la République du Dahomey;
- VU les décrets N°62, 63, I/PCM des 26 et 27 Mai 1959 et 1er Janvier 1960, portant nomination des membres du Gouvernement;
- VU les Décrets N°109 et 130/PCM des 6 Août 1959 et 7 Mai 1960, fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU la loi organique N°59/39 du 31 Décembre 1959, portant fixation de l'indemnité allouée aux membres du Gouvernement de la République du Dahomey;
- VU le décret N° 303/PCM du 2 Novembre 1960 portant acceptation de démission de Ministres;

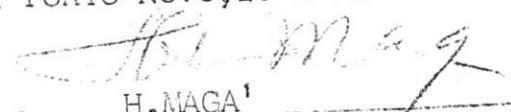
DECRETE :

Article I * Sont nommés:

- Vice-Premier Ministre, chargé de la Défense, Monsieur OKE ASSOGBA
- Ministre de l'Intérieur, Monsieur AROUNA MAMA
- Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan, Monsieur Sourou Migan APITHY
- Ministre du Travail et de la Fonction Publique, Monsieur Paul DARBOUX
- Ministre de la Justice et de la Législation, Me. Joseph KEKE
- Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Michel AHOUANMENOU
- Ministre de l'Agriculture et du Paysannat, Monsieur Sébastien DASSI,
- Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, Monsieur Marcel DADJO
- Ministre de la Santé Publique, Monsieur René DEROUX
- Ministre des Affaires Sociales, Monsieur Pierre YERIMA

Article 2 - Le Présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

Fait à PORTO-NOVO, le 2 Novembre 1960


H. MAGA

AMPLIATIONS :

PCM.	I5
Ministres	II
Ass. Lég.	3
SGCM.	3
Infôr.	I
Radio	T